

GUILLAUME NICOLAS : *UNE AUTRE AGRICULTURE EST POSSIBLE*

Je voudrais, dans cet article extrait de ma thèse (en cours de rédaction), proposer une lecture de la constitution d'une alternative au modèle dominant de l'agriculture industrielle : la voie néo-paysanne. Après une contextualisation historique de la naissance de la Confédération paysanne — autour de la fin du mythe de l'unité du monde agricole — et une précision sur le lexique employé, cet article tente de synthétiser les oppositions à l'œuvre entre les deux voies qui font de l'agriculture un champ de bataille contemporain.

LA FIN DE L'UNITÉ DU MONDE AGRICOLE

L'avènement de la Confédération paysanne

L'ébullition politique de la fin des années 1960 a donné naissance à différents mouvements de contestation de la politique agricole gouvernementale. Cette critique s'est faite dans un premier temps de l'intérieur de la FNSEA et du CNJA et a vu s'opposer deux conceptions du syndicalisme : l'une autour de la figure de l'**agriculteur entrepreneur**, l'autre autour de la critique du capitalisme et d'une analyse en termes de lutte des classes⁴. Dix ans après la première loi d'orientation agricole, les dissensions internes aboutiront à une scission marquant la « fin d'un consensus ambigu » sur la thèse de l'unité de la paysannerie. Ainsi, en 1970 naît le mouvement des **paysans-travailleurs** autour de la figure de Bernard Lambert. Il n'appartient pas ici de retracer l'histoire de cette nouvelle gauche paysanne, de ses méandres et de ses subtilités⁵. Soulignons qu'après une période transitoire qui a vu la naissance de différents courants, la gauche agricole s'unit en 1987 en fondant la **Confédération paysanne**. Ce syndicat est le fruit de la fusion de trois organisations. Deux sont de rayonnement national (la CNSTP et la FNSP) et le troisième, Espoir rural, est un groupe autonome de Seine-Maritime. Le premier secrétariat national constitué de cinq membres verra ainsi siéger, auprès du médiatique José Bové, le discret Jean-Claude Malo, paysan cauchois installé en clos-masure et actuel maire de Bréauté.

La portée critique du terme paysan

Le fait que ce mouvement se revendique d'une agriculture dite *paysanne* fait historiquement « *figure de nouveauté, de singularité, voire d'innovation théorique* »⁶. Il s'agit, non pas d'une survivance de pratiques agricoles anciennes, mais d'une lutte symbolique affirmant la modernité de pratiques réinventées, ouvertes au reste du monde rural et répondant aux défis contemporains et futurs de la société dans son ensemble. Aux côtés des enjeux socio-économiques, la question écologique est ainsi présente dès le rapport d'orientation de 1990 du syndicat. Cette prise en compte d'enjeux qui dépassent à la fois ceux de la profession et ceux de l'échelon national trouve écho dans la participation de la Confédération paysanne à la création du **mouvement paysan internationaliste de la Via Campesina** en 1993. Dès lors, le syndicat participera activement au mouvement altermondialiste et José Bové en sera une des figures de proue médiatique. Au passage, il est significatif de constater le rôle structurant que joue l'agriculture dans ce mouvement international — en comparaison, par exemple, de la place de l'industrie ou du monde de la construction.

⁴ Bernard LAMBERT, *Les paysans dans la lutte des classes*, Seuil., 1970.

⁵ Jean-Philippe MARTIN, *Histoire de la nouvelle gauche paysanne : des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, La Découverte, 2005.

⁶ J.-P. MARTIN, *Histoire de la nouvelle gauche paysanne*, op. cit., p. 215.

LES DEUX VOIES DE L'AGRICULTURE

Confirmer l'usage du terme *paysan*...

L'usage du mot « paysan » n'est cependant pas l'apanage de la Confédération paysanne. C'est même une notion possiblement polysémique, voire antithétique car utilisée par la Confédération paysanne comme par la FNSEA, autant par les canaux de vente en circuit court que par les publicités de l'agro-industrie.

Pierre Bourdieu avait déjà identifié en 1977 que ce terme constitue ce qu'il a alors nommé *une classe objet* :

« Entre tous les groupes dominés, la classe paysanne, sans doute parce qu'elle ne s'est jamais donnée ou qu'on ne lui a jamais donné le contre-discours capable de la constituer en sujet de sa propre vérité, est l'exemple par excellence de la classe objet, contrainte de former sa propre subjectivité à partir de son objectivation (et très proche en cela des victimes du racisme). »⁷

Cinquante ans plus tard, le politologue Édouard Morena, auteur d'une thèse sur la Confédération paysanne, va plus loin, considérant que l'usage de ce terme engendre plus de confusion que d'éclaircissement :

« Le mot paysan obscurcit les différences, les tensions et les rapports de domination qui traversent, et qui ont historiquement traversé, la population agricole. Il invisibilise les salariés agricoles les travailleurs migrants, les femmes, les non-humains... En bref, il ne permet pas de saisir véritablement les transformations passées ou en cours dans nos campagnes. J'irai même jusqu'à dire qu'il constitue une barrière à notre compréhension de ce qui s'y trame, et donc à notre capacité d'agir. Il n'a aucune valeur analytique. »⁸

En effet, il faut le rappeler, la Confédération paysanne est bien **un syndicat patronal** et les luttes professionnelles qu'il mène face à la FNSEA tendent à faire oublier le rôle des salariés agricoles sans lesquels les chefs d'exploitation agricole ne pourraient véritablement travailler.

Pourtant, je persisterai à utiliser ce terme par la suite, pour trois raisons.

- 1) **D'une part**, quand Bourdieu écrivait son article, la Confédération paysanne n'était pas encore subjectivement structurée et ne s'était pas encore auto-désignée sous ce vocable. Si le terme *paysan* porte bien la charge d'un discours d'autrui sur les agriculteurs, il s'agit également d'un mot revendiqué par une partie des agriculteurs eux-mêmes. Eux ne l'ont pas abandonné.
- 2) **D'autre part**, les substituts que propose Édouard Morena – « *entrepreneur rural* » ou « *classes de travail* » – ne sont guère convaincants. Tant qu'un nouveau mot n'a pas emporté l'adhésion et fait ses preuves dans les usages, le terme *paysan* paraît le plus adéquat, malgré toutes les ambiguïtés qu'il comporte.
- 3) **Enfin**, d'autres chercheurs ont fondé leurs travaux universitaires sur cette catégorie. Notamment, le sociologue néerlandais Jan Douwe Van der Ploeg y voit la possibilité d'un renouveau⁹.

Je maintiendrai donc l'usage de ce terme, en le précédant toutefois d'un suffixe afin de préciser le renouveau que porte le projet **néo-paysan**. Et j'utiliserai ce terme préférentiellement comme adjectif, pour qualifier des pratiques agricoles (l'agriculture paysanne, telle que la définit la FADEAR – voir plus loin) ou des valeurs politiques (portées par la Confédération paysanne), en prenant garde à ne pas en affubler les agriculteurs en tant que personne, qui sont les seuls à même de se désigner, ou non, comme paysans.

⁷ Pierre BOURDIEU, « *La paysannerie, une classe objet* », Actes de la recherche en sciences sociales, novembre 1977, vol. 17-18, p. 4.

⁸ Édouard MORENA, *Paysan*, Anamosa, 2024, p. 94.

⁹ Voir son livre *Les paysans du XXI^e siècle. Mouvements de repaysannisation dans l'Europe d'aujourd'hui* écrit en 2008 et traduit en français en 2014 (éd. Charles Léopold Mayer).

... et celui d'agriculture industrielle

Si le terme *paysan* prête à débat, il faut bien souligner que le qualificatif d'*industriel* (auquel il s'oppose dans la vision la Confédération paysanne) doit lui-même être précisé.

Ainsi, le géographe Jean-Paul Diry proposait, dès 1988, de distinguer l'agriculture **industrialisée** et l'agriculture **industrielle** ¹⁰. À la première correspond une agriculture familiale, intégrée en amont et en aval dans les filières de l'agro-industrie. La seconde désigne une forme d'agriculture qui a véritablement les caractères de l'industrie : « *production de masse, chiffre d'affaires considérable, recours au salariat, division du travail, origine variée des capitaux, maîtrise technique [...], ce qui signifie que la taille [de la surface cultivée] n'est pas à elle seule un critère suffisant.* » ¹¹ Cet article passionnant, et pourtant peu cité dans la littérature, montre que **la situation actuelle était déjà largement en germe quarante ans plus tôt**. Diry note que l'agriculture industrielle a été fondée surtout dans les secteurs vierges ou peu occupés, ce qui explique la faible présence des grandes exploitations capitalistes en Europe, à l'inverse du centre et de l'ouest des États-Unis où elles sont majoritaires. Précisant que le nombre d'hectares cultivés n'est pas un critère discriminant, cet auteur incluait dans cette catégorie l'élevage industriel de type « hors-sol ». On retrouve ici la distinction que fera quelques années plus tard Van der Ploeg entre agriculture **entrepreneuriale** et agriculture **capitaliste** (fig. 1).

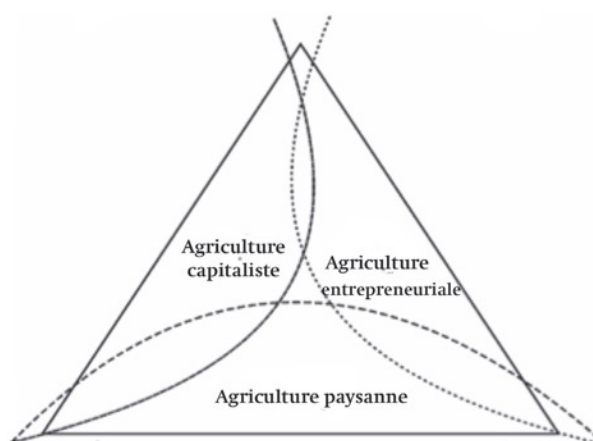


Fig. 1 : « Des modes d'agriculture différents mais liés »
Jan Douwe VAN DER PLOEG, *Les paysans du XXI^e siècle*, Charles Léopold Mayer, 2014, p. 21

Malgré l'importance de ces nuances, je maintiendrai pour la suite de l'exposé (sauf précision contraire) le terme d'agriculture *industrielle* comme unique qualificatif du système dominant. Là aussi, trois raisons à cela.

D'une part, je n'ai jamais rencontré durant mon enquête dans le pays de Caux d'agriculture pleinement capitaliste au sens de Van der Ploeg. Si cette forme d'agriculture hypercapitaliste existe bien en France ¹², il n'y a donc pas besoin d'en arriver jusque-là pour observer les effets d'une forme d'industrialisation de l'agriculture ; le stade « entrepreneurial » suffit.

D'autre part, Van der Ploeg lui-même tend à rapprocher les deux modes capitaliste et entrepreneurial. Ces deux agricultures « *sont principalement liées (comme le montre la figure 2) à la consommation mondiale au travers de sociétés de transformation et de commercialisation à grande échelle des aliments, tandis que l'agriculture paysanne s'appuie surtout – mais c'est loin d'être la règle absolue – sur les circuits courts et décentralisés* » ¹³. Il élabore même tout un chapitre sur la différence entre paysans et entrepreneurs en opposant leurs pratiques (artificialisation contre coproduction, dépendance vis-à-vis des

¹⁰ Jean-Paul DIRY, « Agriculture industrielle et agriculture industrialisée », Bulletin de l'Association de Géographes Français, 1988, vol. 65, n° 2, p. 125-137.

¹¹ Ibid., p. 132.

¹² François PURSEIGLE, Geneviève NGUYEN et Pierre BLANC, *Le nouveau capitalisme agricole : de la ferme à la firme*, Sciences po, les presses, 2017.

J.D. VAN DER PLOEG, *Les paysans du XXI^e siècle. Mouvements de repaysannisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, op. cit., p. 23-24. « Chapitre III. Paysans et entrepreneurs »

marchés contre lutte pour l'autonomie, etc. – voir *infra*) mais ne fait pas ce travail pour l'agriculture capitaliste ¹⁴.

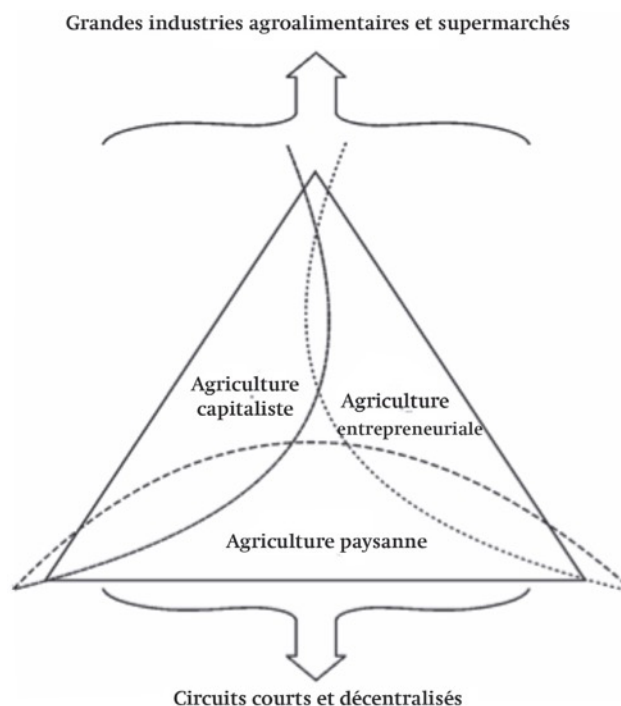


Fig. 2 : « Structuration des liens »

Jan Douwe VAN DER PLOEG, *Les paysans du XXI^e siècle*, Charles Léopold Mayer, 2014, p. 24

Enfin si l'exploitation pleinement capitaliste est encore assez rare en France, l'esprit d'une telle exploitation a largement infusé dans l'agriculture entrepreneuriale, au point d'en constituer la ligne de mire. « *En cas de réussite, on part du principe que les agriculteurs entrepreneurs peuvent venir grossir les rangs de l'agriculture capitaliste, ce qui est précisément le rêve qu'un certain nombre d'entre eux tentent de réaliser.* » ¹⁵

Pour toutes ces raisons, il me semble plus structurant de distinguer deux projets qui orientent les pratiques agricoles : le projet d'une agriculture **industrielle** et celui d'une agriculture **néo-paysanne**. C'est aussi l'alternative que pose l'ingénieur agronome Matthieu Calame en opposant la figure du néo-paysan à celle de l'*agrimanager*, tenant du modèle industriel (fig. 3) ¹⁶.

¹⁴Ibid., p. 81-116.

¹⁵ Ibid., p. 21.

¹⁶ Matthieu CALAME, *Enraciner l'agriculture : société et systèmes agricoles, du néolithique à l'anthropocène*, PUF, 2020, p. 256.

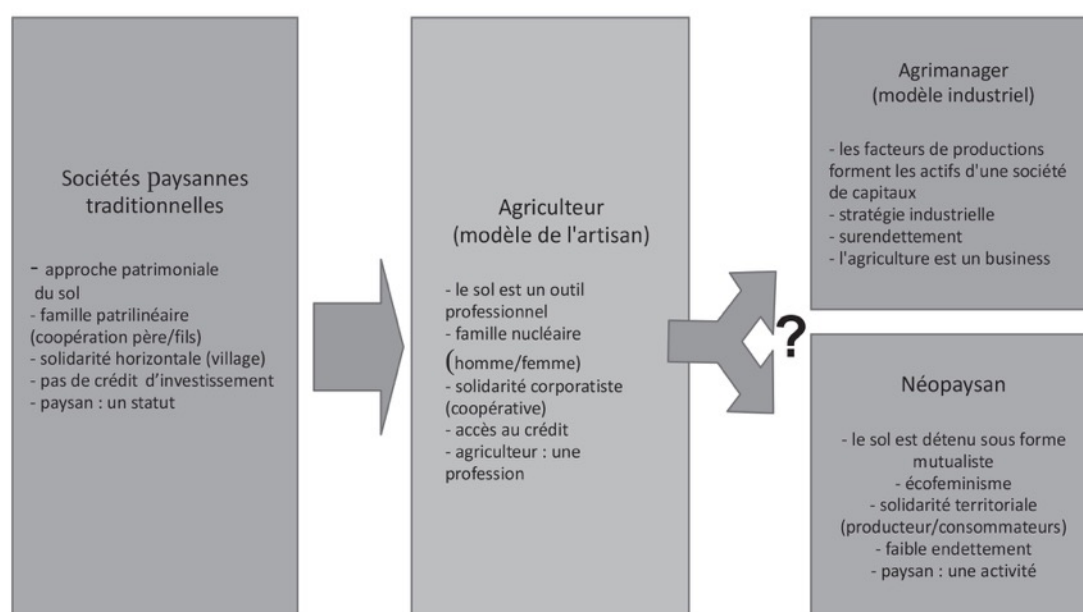


Fig. 3 : L'alternative contemporaine entre le modèle industriel (l'agri-manager) et la voie néo-paysanne
Matthieu CALAME, *Enraciner l'agriculture*, PUF, 2020, p. 256.

Et la Coordination rurale ?

Étant donné la place que la Coordination rurale (CR) a prise dernièrement tant dans le paysage médiatique que dans les suffrages aux élections professionnelles 2025, il n'est plus possible de faire l'impasse sur ce troisième syndicat et d'ignorer quelle vision de l'agriculture il défend.

Dernier né des syndicats professionnels, issu d'une scission d'avec la FNSEA dans le cadre de la réforme de la PAC de 1992, il n'a à ses débuts qu'un ancrage local, dans le Sud-Ouest de la France. Considérée comme « *un syndicat de choc, un peu poujadiste, qui occupe le terrain, contre un syndicat majoritaire jugé trop dans le consensus* »¹⁷, cette organisation antisystème affiche de plus en plus ses affinités politiques avec l'extrême droite¹⁸.

Une analyse des communications de la Coordination rurale au niveau départemental (Seine-Maritime), régional (Normandie) et des articles de presse parus dans le cadre de crise agricole de janvier février 2024 fait apparaître **des points de convergence et des points de divergences** avec la Confédération paysanne (CP), mais aussi avec la FNSEA-JA.

En tant que critiques du modèle dominant, CR et CP **se retrouvent** sur la défense des exploitations et de petites tailles et se posent en opposition aux traités internationaux (notamment le CETA). Tous deux déplorent l'endettement structurel des paysans et décrivent, en ce sens, une agriculture capitaliste qui suppose un endettement permanent. Enfin, ils demandent un allègement des démarches administratives. Mais la CP ne souhaite pas moins d'écologie, là où la CR rejette tant la forme – la bureaucratie – que le fond – l'écologie politique.

Les **divergences** entre ces deux syndicats contestataires portent principalement sur l'écologie et la relation à la société civile.

- **L'allègement des normes environnementales** constitue une revendication commune des agriculteurs proches de la FNSEA-JA et de ceux de la CR. Cette dernière affirme clairement son hostilité aux mesures de préservation de l'environnement, que ce soit dans sa demande d'abrogation des zones de non-traitement (ZNT), sa dénonciation de contrôles abusifs par l'Office Français de la

¹⁷ Propos de « Denis Barrault, ancien directeur de la chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne, qui a constaté dans son département l'essor de la CR au début des années 2000 », rapportés dans « FNSEA, JA, Coordination rurale, Confédération paysanne : les rapports de force d'un monde agricole en crise », Marianne, 23 janvier 2024

¹⁸ Pierre-Henri BONO et François PURSEIGLE, « Les agriculteurs et les européennes : un isolat électoral encore repérable, de plus en plus bigarré (note de recherche, élections européennes, #11, mai 2024) » ; Pierre-Henri BONO et François PURSEIGLE, « Colères agricoles », L'Esprit, novembre 2024, n° 515.

Biodiversité (OFB) ou sa défense des méga-bassines, dossier sur lequel elle critique les positions de la CP qui « *ne représente pas le monde paysan, mais travaille à sa destruction* »¹⁹.

- C'est en effet sur ce deuxième point que la CR diverge frontalement d'avec la CP. La CR joue du **clivage avec la société civile** et attise, non sans humour, les tensions avec les militants antispécistes avec sa campagne « *Sauvez un paysan, mangez un végan* ». À son assemblée générale, elle accueille plus volontiers la gendarmerie nationale pour parler de l'*agribashing* (fig. 4), que la police de l'environnement de l'OFB dont des militants de la CR ont dégradé les bureaux lors des mobilisations de janvier 2024. Dernièrement, l'OFB se verra même menacé par le secrétaire général de la CR : « *Une voiture de l'OFB qui entre dans une exploitation sera brûlée sur place* »²⁰. À l'inverse, la CP revendique des combats qui dépassent le monde agricole et accueille volontiers des installations de personnes Non Issues du Monde Agricole (NIMA).



Fig. 4 : Affiche de l'assemblée générale de 2020 de la Coordination rurale 76

Malgré ses opérations coup de poing, la Coordination rurale peine à dépasser des positions de réactions à celles de la FNSEA-JA ou de la Confédération paysanne. Au-delà de l'expression d'un ras-le-bol, « *Foutez-nous la paix, laissez-nous travailler* »²¹, ce syndicat ne propose pas un projet agricole et politique structuré, tout au plus une série de revendications exposées sans autre ordre apparent que celui alphabétique²². Les slogans du syndicat – « *Tous unis* », « *Agriculteurs responsables* »²³ – peinent à constituer une orientation générale.

Aussi, même si la Coordination rurale a confirmé aux dernières élections de janvier 2025 son statut de deuxième force syndicale après la FNSEA-JA, **elle ne constitue pas une voie alternative** à part entière pour l'agriculture. Comme l'indique le sociologue François Purseigle, « *son projet de développement agricole est masqué par des revendications qui portent essentiellement sur une rupture en termes de cogestion. On ne voit pas forcément une rupture en termes de modèle productif, ce qui est plus le cas de la Confédération paysanne qui appelle à changer de modèle.* »²⁴

Les tenues vestimentaires affichées par les différents porte-paroles syndicaux lors des débats électoraux sont à ce titre éloquentes (fig. 5) : les représentants de la FNSEA-JA, (au centre) et de la Coordination rurale (à gauche) portent tous le gilet noir sans manche – marque de leur appartenance à la profession – avec pour seul signe distinctif le logo de leur organisation, tandis que la porte-parole de la

¹⁹ Coordination rurale, « *Mais à quoi joue la Confédération paysanne ?* », 31/03/2023

<https://www.coordinationrurale.fr/lactualite/environnement/mais-a-quoi-joue-la-confederation-paysanne/>

²⁰ « *Le gouvernement condamne les propos de la Coordination rurale : "Une voiture de l'OFB qui entre dans une exploitation sera brûlée sur place"* », Le Monde, 30/01/2025

²¹ Coordination rurale, « *"Foutez-nous la paix, laissez-nous travailler" devient le slogan permanent de la CR47* », 16 mai 2014, <https://www.coordinationrurale.fr/nos-cr-locales-actualites/aquitaine-limousin-poitou-charentes/cr-47/foutez-nous-la-paix-laissez-nous-travailler-devient-le-slogan-permanent-de-la-cr47/>

²² <https://www.coordinationrurale.fr/glossaire/>

²³ <https://www.coordinationrurale.fr/qui-sommes-nous/>

²⁴ AFP, « *Les défis qui attendent la Coordination rurale après les élections* », Entretien avec François Purseigle, 08/02/2025, <https://www.terre-net.fr/elections-chambres/article/878317/une-percee-non-sans-defi-pour-la-coordination-rurale>

Confédération paysanne (à droite) est vêtue d'un simple pull-over blanc avec son sigle affiché sur une broche.



Fig. 5 : Débat durant la campagne des élections professionnelles 2025.
LCP, La Chaîne Parlementaire, 13 janvier 2025

L'agriculture paysanne, un projet politique

A contrario de la Coordination rurale, la Confédération paysanne porte donc un projet pour l'agriculture et pour la société au travers du concept d'*agriculture paysanne*.

Cette doctrine a été formalisée en 1998 au travers d'une **charte**, mise au point par des groupes de travail de la FADEAR (Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural, elle-même créée en 1984) « s'appuyant sur l'expérience et les savoirs des paysans et en partenariat avec des chercheurs »²⁵. Adoptée lors du Congrès de Rambouillet de la Confédération paysanne, la charte revendique le caractère systémique de cette pratique qui dépasse la dimension purement agricole ; « l'agriculture paysanne est un projet politique »²⁶. Elle est structurée autour de dix principes :

« Ce sont les repères politiques fondamentaux qui orientent les décisions politiques ainsi que la finalité des pratiques sur le terrain. Pour le paysan, ils sont la boussole qui le guide dans sa pratique quotidienne de l'agriculture et dans son analyse du monde agricole.

- Principe n°1 : Répartir les volumes et les moyens de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre
- Principe n°2 : Appliquer la souveraineté alimentaire ici et ailleurs
- Principe n°3 : Respecter la nature et le climat
- Principe n°4 : Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares
- Principe n°5 : Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
- Principe n°6 : Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits pour tout le monde
- Principe n°7 : Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations agricoles
- Principe n°8 : Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural
- Principe n°9 : Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées
- Principe n°10 : Raisonner toujours à long terme et de manière globale »²⁷

²⁵ <https://www.agriculturepaysanne.org/Notre-histoire>

²⁶ FADEAR, « L'agriculture paysanne, un projet de société », document non daté, téléchargeable à https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/plaquette_10principes_off_bd-2.pdf

²⁷ <https://www.agriculturepaysanne.org/Les-10-principes-politiques-de-l-Agriculture-paysanne>

Ainsi, au-delà du refus de l'industrialisation de l'agriculture, l'agriculture paysanne propose **une voie affirmative, de portée générale**. Une politique. Ou comment passer en vingt ans de la *classe-objet* de Bourdieu à une *classe-sujet*, consciente d'elle-même et porteuse de « *sa propre vérité* ».

Outre cette charte, la Confédération paysanne participe de l'univers des réseaux alternatifs qui constituent un véritable contre-projet au système dominant :

- un organisme de formation et d'accompagnement (la FADEAR),
- une association de soutien moral et administratif (Solidarité paysans),
- le réseau des CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural),
- un portage foncier citoyen (*Terre de liens*).

Toutes ces structures sont réunies depuis 2001 dans le **Pôle InPact** (*Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale*), qui partage son siège social avec la Confédération paysanne au 104 rue Robespierre à Bagnolet (93).

La proximité entre ces structures, telle qu'on la trouve affichée à la rubrique « *nos partenaires* » de leurs pages Internet, est confirmée par différents acteurs de ce monde alternatif :

« Quand on a créé la Confédération paysanne, ensuite, on a créé Solidarité paysans. On a créé aussi les CIVAM. Et les CIVAM, c'était la Chambre d'agriculture de la Conf'. Ils permettaient aux agriculteurs de devenir plus écologiques. [...] L'ARDEAR Normandie est l'organisme de formation de la Confédération paysanne. Mais c'est les mêmes personnes que les CIVAM et Terre de liens. » ²⁸

Au niveau du département, toutes ces institutions ont leurs sièges non pas à Rouen, mais sur le plateau de Caux, au plus proche des agriculteurs : à Yvetot pour la Confédération paysanne 76, l'ADEAR 76, Solidarité paysans 76, ou dans une commune voisine (Allouville Bellefosse) pour la branche 76 des CIVAM normands.

SYNTHÈSE DES OPPOSITIONS ENTRE LES VOIES INDUSTRIELLE ET NÉO-PAYSANNE

Le projet néo-paysan est donc un projet autant pour l'agriculture que pour le pays et même le monde. Il se définit à la fois en réaction au modèle industriel dominant auquel il s'oppose, et en affirmation d'une voie propre qui porte son autonomie politique.

Afin de caractériser ce projet et de le doter d'une valeur analytique, je propose de l'envisager comme le **faisceau de valeurs** indiqué dans le tableau récapitulatif suivant, auxquelles s'opposent, terme à terme, celles du modèle industriel.

Ces oppositions ont pour objectif de **constituer des critères d'analyse** dans l'enquête auprès des agriculteurs et de leurs clos-masures. L'objectif n'est pas d'assigner tel ou tel individu dans une catégorie figée puisque, comme l'indique Van der Ploeg, « *il n'existe pas de délimitation clairement définie permettant de distinguer à coup sûr le paysan de l'agriculteur entrepreneur* » ²⁹. Par ailleurs, il existe peu voire pas d'agriculteur correspondant à un type pur, répondant à l'ensemble des critères d'un modèle ou de l'autre. À l'échelle individuelle, la règle semble bien être souvent l'hybridation ³⁰. En effet, puisque « *quitter la matrice agro-industrielle nécessite souvent un capital de départ, des compétences techniques solides, ainsi qu'un environnement local favorable [...], dans beaucoup de cas, les agriculteurs font un pas de côté : ils diversifient leur production tout en gardant un pied dans les filières industrielles. [...] Les stratégies sont diverses.* » ³¹

²⁸ Entretien avec Jean-Jo Roussignol, co-fondateur de l'Espoir rural, la branche cauchoise de la Confédération paysanne, 21 décembre 2022

²⁹ J.D. VAN DER PLOEG, Les paysans du XXI^e siècle. Mouvements de repaysannisation dans l'Europe d'aujourd'hui, op. cit., p. 61.

³⁰ Nicolas ROUGET, Ornella BOUTRY et Anne FOURNIER, « Dynamiques agricoles : trajectoires vs. modèle(s) ? Le cas du Douaisis », Belgeo. Revue belge de géographie, 19 mars 2021, n° 2.

³¹ Nicolas LEGENDRE, « Le monde agricole est piégé dans une fuite en avant. », L'Économie politique, décembre

Ces précautions étant prises, les critères énoncés ci-dessous constituent une grille de lecture efficace pour tenter d'établir des corrélations entre des faits architecturaux ou paysagers et des pratiques agricoles.

Ce tableau est structuré selon les **six thèmes de l'agriculture paysanne** tels que définis par la FADEAR. Ils sont augmentés de deux autres rubriques – rapport à la géopolitique et rapport au symbolique et au culturel – issues du croisement avec les dix principes politiques de l'agriculture paysanne (cf. supra) et avec l'analyse de quatre travaux académiques proposant une lecture systématique de l'un ou l'autre des modèles³². Ils sont complétés par d'autres valeurs sur les polarisations de l'agriculture. Enfin, ils sont enrichis par **quelques concepts** issus d'une littérature connexe dont le périmètre dépasse l'agriculture et dont la collecte est, de fait, moins systématique.

TABEAU : LES VALEURS PORTÉES PAR L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET L'AGRICULTURE NÉO-PAYSANNE

AGRICULTURE INDUSTRIELLE	AGRICULTURE NÉO-PAYSANNE
Rapport à la nature	
Artificialisation de la production Simplifier voire se déconnecter de la nature	Travail avec la nature La nature comme alliée
Agroécologie faible	Agroécologie forte
Gestion des aléas par l'artificialisation	Gestion des aléas par trame agroécologique (taille limitée des parcelles, agropaysage)
Agriculture conventionnelle Agriculture raisonnée	Agriculture multidimensionnelle (agriculture biologique FNAB, paysanne FADEAR, durable RAD)
Conception minière, extractiviste de l'agriculture	La terre comme patrimoine à soigner et régénérer
Animal-matière Production animale	Animal collaborateur, compagnon de travail Élevage
Rapport à l'autonomie	
Dépendance vis-à-vis des marchés intégration en amont et en aval hétéronomie politique	Lutte pour l'autonomie décisionnelle, économique, technique
Endettement fort	Endettement faible
Rapport à l'accès à la production	
Accaparement des moyens de production opportunisme, démesure (ou excès) économique	Répartition des moyens de production limitation volontaire, dont taille de l'exploitation
Survie du plus apte	Solidarité
Produire un maximum (productivisme)	Produire ce dont on a besoin pour vivre
Rationalité technico-économique Déterminisme économique Positivisme économique	Rationalité sociale et morale Dimensions éthique et esthétique au côté des considérations économiques Réenchantement
Prioriser le capital Sociétarisation de l'agriculture	Prioriser le travail humain qui est abondant Rémunération des seuls travailleurs
Développement par augmentation d'échelle	Développement par intensification par le travail

2024, n° 104, p. 10.

³² M. CALAME, *Enraciner l'agriculture*, op. cit., p. 258-259 ; Estelle DELÉAGE, *Agricultures à l'épreuve de la modernisation*, Éditions Quæ, 2013, p. 69 ; M. PRÉVEL, *L'usine à la campagne*, op. cit., p. 233-288 ; J.D. VAN DER PLOEG, *Les paysans du XXIe siècle. Mouvements de repaysannisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, op. cit., p. 17/302.

AGRICULTURE INDUSTRIELLE	AGRICULTURE NÉO-PAYSANNE
Spécialisation Division sociale et spatiale du travail Recherche des bons intrants	Polyvalence/multifonctionnalité Division du travail limitée Recherche des complémentarités (culture/élevage)
Limitation de la valeur ajoutée	augmentation de la valeur ajoutée et création d'emploi
Agroécologie technologique <i>high-tech</i> accumulation de puissance technologique puissance du geste / ébriété	Agroécologie artisanale <i>low-tech</i> économie de moyens pertinence du geste / sobriété
Rapport à la quantité et la qualité de la production	
La quantité prime augmenter la productivité revenus = marge * échelle	La qualité prime (la quantité est sous le contrôle de la qualité) productivité limitée par le soin aux animaux, aux plantes et au sol
Rapport à l'avenir	
Croissance valorisation d'une forte capitalisation	Transmissibilité valorisation d'une faible capitalisation vivabilité et viabilité économique sécurité du foncier et adaptabilité de la ferme
La rupture comme structuration sociale du temps (passé-présent-futur)	La continuité comme structuration sociale du temps (passé-présent-futur)
Vision individuelle à court terme	Vision collective à long terme
L'idéologie du progrès par innovation comme table rase du passé	Cultiver la mémoire paysanne
Rapport à la société civile et au territoire	
Agriculture mondialisée hors sol, hors territoire	Développement local et dynamique territoriale
L'agriculture est une affaire privée et suppose le secret des affaires	L'agriculture est affaire de société et suppose de la transparence
Économie marchande et industrielle	Économie d'autosubsistance
Circuit long	Circuit court, voire vente directe
Agriculture limitée à la production	Agriculture multifonctionnelle
Agriculteur est un métier, un statut professionnel Séparation vies profession., familiale et de loisir	Paysan est un mode de vie Non-séparation des différentes vies
Système alimentaire globalisé	Système alimentaire territorialisé
Rapport à la géopolitique	
Marché de libre-échange	Régulation du marché par l'État
Mondialisation de l'alimentation Concurrence internationale	Souveraineté alimentaire ici et ailleurs Solidarité internationale des paysans
Rapport au symbolique et au culturel	
Se nommer « Exploitant Agricole » / FNSEA	Se nommer paysan / Confédération paysanne
Unité du monde agricole	Monde agricole polarisé, fracturé, inégal
Confiscation de la démocratie	Pluralisme

AGRICULTURE INDUSTRIELLE	AGRICULTURE NÉO-PAYSANNE
Monoculture de l'esprit	Diversité, démocratisation des savoirs
Agriculture, expression de l'offre et la demande	Agriculture, expression de la culture
L'automate du monde comme régime symbolique	La cohabitation comme régime symbolique
Scénario « incorporation » La métropole hautement capitaliste absorbe l'agriculture	Scénario « sécession » Il faut construire l'hacienda
Performance	Robustesse

•

Voici donc dressée l'étendue du vaste **champ de bataille de l'agriculture contemporaine**. Comme le soulignent les économistes du rural, un écart notable existe entre la forte présence médiatique et académique du projet néo-paysan, et sa part somme toute (encore) marginale en termes de volumes produits ou consommés face au système agroalimentaire industriel ³³. L'agriculture paysanne n'en reste pas moins une alternative significative, structurée sur les plans technique, social et politique. À ce titre, elle mérite tout autant que la voie industrielle, d'être examinée sur le plan architectural.

• • •

³³ Christian DEVERRE et Claire LAMINE, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 5 mai 2010, n° 317, p. 57-73.